

Le 23 février 2024

CREDDO

85 rue Victoria, bureau 116

J8X 2A3, Gatineau (QC)

Canada

**Objet :** Résolution 2024-02-2739

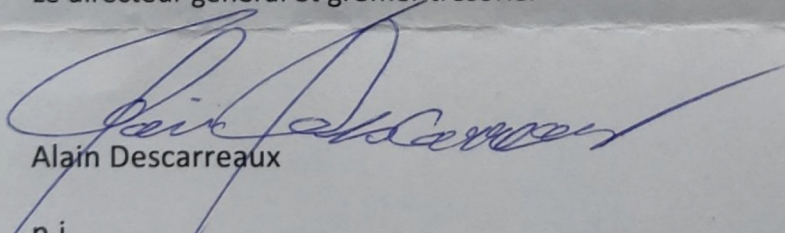
---

Madame,  
Monsieur,

Nous vous transmettons ci-joint une copie conforme de la résolution numéro 2024-02-2739 adoptée par le Conseil municipal lors de la séance du 5 février 2024.

Recevez, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le directeur général et greffier trésorier



Alain Descarreaux

p.j.



## EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN

Assemblée ordinaire du 5 février 2024 dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum.

1177, Route 315  
L'Ange-Gardien (Québec)  
J8L 0L4

### 2024-02-2739 Engagement sur la préservation de la biodiversité dans le cadre du Plan nature 2030

**ATTENDU QUE** les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

**ATTENDU QUE** devant cette urgence d'agir, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal a été adopté suite à la 15e Conférence des Parties (COP-15) qui s'est déroulée en décembre 2022;

**ATTENDU QUE** la crise de la biodiversité est transversale et complexe, les orientations du Cadre mondial sont ainsi destinées à l'ensemble des pouvoirs publics et de la société;

**ATTENDU QUE** la réussite de l'atteinte des cibles internationales dépend donc de l'action et de la coopération de tous les acteurs;

**ATTENDU QUE** plusieurs États, villes et organismes dans le monde ont déjà fait part de leurs nouveaux engagements pour la protection de la biodiversité;

**ATTENDU QUE** le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participera à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité;

**ATTENDU QUE** la biodiversité procure des bienfaits positifs à la population de l'Outaouais en plus de contribuer au caractère distinctif de la région grâce à ses paysages et son accès privilégié aux milieux naturels;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des acteurs de la Municipalité de L'Ange-Gardien sont ainsi appelés à agir en tant qu'alliés de la biodiversité et à s'engager face à la préservation de celle-ci;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère **Anne-Marie Arcand**  
**APPUYÉ PAR unanimement**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil s'engage à ce que la Municipalité contribue à l'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité et à soutenir la mise en œuvre du Plan nature 2030;

**ET** à travailler en concertation avec le CREDDO et les organisations alliées afin de préserver la biodiversité et freiner sa dégradation.

Adoptée à l'unanimité

Finances  Sécurité publique   
Incendies  Travaux publics   
Taxation  Urbanisme

Autres : \_\_\_\_\_

COPIE AUTHENTIQUE

Secrétaire-trésorier

Date

24-02-06